



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (CAPET)

**Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de  
l'enseignement technique (CAER – CAPET)**

**SECTION ÉCONOMIE ET GESTION**

**OPTION : MARKETING**

**CONCOURS INTERNES**

**SESSION : 2012**

Rapport de jury présenté par Monsieur Jean-Marie PANAZOL  
Inspecteur général de l'Éducation nationale

## **COMPOSITION DU JURY**

**Président** – M. PANAZOL Jean-Marie, Inspecteur Général de l'Éducation nationale

**Vice-présidents**

Mme BAGLIN-LE GOFF Valérie, Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

M. CAMET Vincent, Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

**Secrétaire général** – M. CAILLAT Alain, Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

**Membres**

- Mme AIDEMOY Régine, professeure agrégée, Académie de LILLE
- Mme BAILLET Agnès, professeure agrégée, Académie de RENNES
- Mme BRIONNE Marie-Pascale, professeure certifiée, Académie de RENNES
- Mme CAHART Pascale, professeure agrégée, Académie de CAEN
- M. CANIS Cédric, professeure agrégé, Académie de LILLE
- M. CATULI Gilles, professeur agrégé, Académie de PARIS
- Mme COMBES Micheline, professeure agrégée, Académie de MONTPELLIER
- Mme COTTENET Valérie, professeure certifiée, Académie de Paris
- M. DEMEURE Claude, professeur agrégé, Académie de RENNES
- M. GROSSEMY François, professeur agrégé, Académie d'Amiens
- M. ISODRO Marc, professeur agrégé, Académie de MONTPELLIER
- M. LAGAILLARDIE Laurent, professeur agrégé, Académie de BORDEAUX
- Mme PANDOLFI Edwige, professeure certifiée, Académie de VERSAILLES
- M. PIROLA Jean-Luc, professeur agrégé, académie de BORDEAUX
- M. POUSSARD Olivier, professeur certifié, académie de POITIERS
- Mme QUEFFELEAN-DEMEURE Annie, professeure agrégée, académie de RENNES
- M. RABOUT Frédéric, professeur agrégé, Académie de Caen
- Mme THOUMIN-BERTHAUD Séverine, professeure certifiée, Académie de DIJON
- Mme SAIDJ Nathalie, professeure certifiée, Académie de CRETEIL
- Mme VARENNES Laurence, professeure certifiée, Académie de CLERMONT-FERRAND

## SOMMAIRE

<b>STATISTIQUES GENERALES .....</b>	<b>4</b>
<b>I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER RAEP .....</b>	<b>4</b>
1. STATISTIQUES .....	4
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE .....	4
3. REMARQUES DU JURY .....	5
3.1. REMARQUES GLOBALES SUR LA FORME DU DOSSIER RAEP .....	6
3.2. LA PARTIE 1 DU DOSSIER .....	6
3.3. LA PARTIE 2 DU DOSSIER .....	7
4. COMMENTAIRES DU JURY .....	9
<b>II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE .....</b>	<b>11</b>
1. STATISTIQUES .....	11
2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE .....	11
3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE .....	12
4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE.....	12
5. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY.....	13

## STATISTIQUES GENERALES

	2007		2011		2012	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
<b>Inscrits</b>	758	215	356	121	379	120
<b>Présents</b>	368	134	112	57	102	50
<b>Admissibles</b>	44	25	8	13	18	18
<b>Admis</b>	17	10	3	5	6	6
<b>Postes budgétaires</b>	17	10	3	5	6	6
<b>Moyenne générale des admis</b>	12,35	13,67	13,12	12,97	13,28	14,78

### I. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : DOSSIER RAEP

#### 1. STATISTIQUES

Nombre de dossiers corrigés	CAPET Interne statutaire	CAER
152	102	50

	N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	N>12
<b>TOTAL</b>	3 2%	31 20,4%	43 28,3%	30 19,7%	45 29,6 %
<b>CAPET</b>	3 3%	28 27,5%	28 27,5%	22 21,5%	21 20,5%
<b>CAER</b>	0 0 %	3 6%	15 30%	8 16%	24 48%

**La moyenne générale des dossiers présentés** est de 9.97 (10.84 pour les candidats du CAER, 9.1 pour les candidats du CAPET interne statutaire) ;

**La moyenne des dossiers admissibles** est de 13.48 (13.58 pour le CAER et 13.39 pour le CAPET interne statutaire).

#### 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément à l'arrêté du 27 avril 2011 (publication au journal officiel du 3 mai 2011), le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) remplace désormais l'épreuve écrite d'admissibilité. Ce dossier personnel de 8 pages maximum, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties <sup>1</sup>:

<sup>1</sup> Le texte ci-dessous est extrait de l'annexe 2 de l'arrêté du 27 avril 2011

- « Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».
- « Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter ».

Annexés à son dossier, le candidat a la possibilité de joindre deux documents ou travaux, maximum, produits dans le cadre de la réalisation pédagogique présentée.

Les candidats doivent **obligatoirement joindre à leur dossier de RAEP**, la page de garde et la fiche de renseignements téléchargeables sur le site du ministère dans l'espace « concours-recrutement ».

<http://www.education.gouv.fr/cid4929/nouvelle-epreuve-d-admissibilite-de-certains-concours-internes.html>

### 3. REMARQUES DU JURY

Le dossier de RAEP doit permettre au candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que de la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux dix compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 12 mai 2010 publié au bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010<sup>22</sup>) :

- agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable,
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer,
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale,
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement,
- organiser le travail de la classe,
- prendre en compte la diversité des élèves,

---

<sup>22</sup> Document disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale

- évaluer les élèves,
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication,
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école,
- se former et innover.

La lecture de ce BO est nécessaire pour se remémorer l'étendue et la diversité du métier d'enseignant et donner aux candidats une grille d'analyse de leur parcours professionnel. C'est donc un outil au service d'un regard réflexif sur sa pratique, outil qui ne présente toutefois pas un caractère exclusif.

La présentation à un concours de recrutement est un investissement important. La réussite suppose une préparation planifiée et implique le respect des recommandations proposées dans ce rapport de jury.

Il est conseillé aux candidats de lire avec attention les textes officiels définissant l'épreuve afin d'orienter la rédaction du dossier et de se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation (voir partie D « Commentaires du jury »).

### **3.1. REMARQUES GLOBALES SUR LA FORME DU DOSSIER RAEP**

Les meilleurs dossiers présentent les qualités de forme suivantes :

- un strict respect des consignes : nombre de pages (2 + 6), format de papier, police, interligne, marges, présence possible d'annexes (se référer au B.O.),
- un effort de présentation du contenu (existence d'un plan, titres explicites, textes justifiés),
- une orthographe et une syntaxe irréprochables,
- un dossier relié (pour en faciliter la manipulation) et paginé.

### **3.2. LA PARTIE 1 DU DOSSIER**

La difficulté de cette première partie (sur 2 pages maximum) consiste à trouver le bon équilibre entre une présentation des responsabilités confiées lors du parcours professionnel du (de la) candidat(e) et une bonne mise en valeur des principales compétences qu'il(elle) a acquises.

Le candidat ne peut s'en tenir à une liste descriptive, sans relief, manquant de structure et de lisibilité, présentée comme un banal CV. Le jury attend une structuration des différentes étapes (datées, hiérarchisées) de la formation initiale et continue et du parcours professionnel valorisant les expériences significatives ainsi que les compétences développées au regard des qualités attendues d'un enseignant

en Economie-Gestion mercatique. Cette mise en valeur des compétences acquises est d'autant plus importante pour un candidat au parcours varié.

Les expériences d'enseignement doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, l'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe et de la discipline enseignée. Selon la richesse de leur parcours, les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées et éviter ainsi un inventaire sans relief ni analyse.

Le niveau d'analyse et la prise de recul dans cette première partie doivent être en adéquation avec ceux attendus d'un enseignant en Economie-Gestion mercatique dans l'exercice de son métier en lycée général et technologique.

Une partie plus personnelle peut conduire le candidat à évoquer les valeurs qui sont siennes dans l'exercice du métier d'enseignant ou de professionnel de l'éducation, ses motivations à enseigner, et pourra laisser transparaître les traits saillants de sa personnalité. Le jury précise qu'un tel développement n'a de sens que s'il s'inscrit en cohérence avec la pratique professionnelle du candidat.

### **3.3. LA PARTIE 2 DU DOSSIER**

#### **❖ Sur le fond et la structure du document**

Il s'agit dans cette seconde partie de choisir et de présenter une séquence personnelle de formation correctement dimensionnée pour mettre en valeur les compétences attendues. Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement contextualisées, inscrites dans une progression, permettant de démontrer une certaine maîtrise de contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité du concours) ainsi que des qualités de réflexion pédagogique et didactique.

Que le thème présenté soit restreint (une ou plusieurs séances sur un point précis du programme), ou plus transversal, dans les deux cas, le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle et argumentée. Elle doit également être précise, basée sur une forte réflexion didactique, cohérente avec un programme ou un référentiel donné et située dans une progression explicitée.

#### **➔ Le jury a regretté :**

- Des séquences de formation trop peu développées, où le candidat est resté dans une réflexion théorique et/ou dans le domaine de l'intention pédagogique,

- Des annexes non explicitées ou non justifiées. C'est au candidat de décider s'il intègre une ou deux annexes à son dossier. S'il fait ce choix, les annexes doivent être en lien avec la situation professionnelle proposée et procurer une valeur ajoutée au jury dans sa lecture du dossier,
- Des propositions issues de manuels scolaires sur lesquels le candidat ne porte aucune analyse critique,
- Des dossiers révélant des insuffisances conceptuelles majeures.

➔ **Les meilleurs dossiers :**

- Ont mis en évidence l'articulation des étapes de travail didactique et pédagogique et démontrent l'intérêt d'une telle réflexion. Les candidats proposent ainsi une formulation analytique et non seulement descriptive des phases de conception et de mise en œuvre de la situation choisie,
- Démontrent la capacité du candidat à avoir un regard analytique sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages et à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement,
- Intègrent des annexes qui permettent d'appuyer les démonstrations présentées.

➔ **Les niveaux de réflexion et d'analyse attendus sont élevés :**

- **Dans le travail didactique préalable** : prise en compte du profil et des besoins des élèves, maîtrise des concepts scientifiques et techniques, cohérence avec le programme ou le référentiel concerné, choix des documents supports et souci d'adaptation du contenu au niveau des élèves...,
- **Lors de la présentation des choix pédagogiques** : argumentation, justification et articulation des moyens, outils (la mobilisation des TIC est indispensable), supports mobilisés,
- **À l'occasion d'une prise de recul** sur la séance effectuée : auto-évaluation, proposition de remédiation et d'actions correctrices.

➔ **Cette seconde partie nécessite une structure importante, qui permette :**

- D'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique,
- De mettre en valeur la réflexion et l'analyse,
- D'articuler les 6 pages et les annexes. Pour cela, les documents ou travaux annexés sont concis, précis et doivent être en lien direct avec la séquence de formation présentée.
- De faciliter la lecture par des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références utilisées.

## ❖ Sur la forme du document

La clarté, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs de lycée général et technologique. Le jury mentionne certains dossiers à l'évidence trop peu soignés sur ces différents aspects, ce qui n'est pas acceptable.

Par ailleurs, les règles formelles ne sont pas toujours respectées : elles sont restrictives (2 pages pour la première partie, 6 pages pour la seconde) et doivent inviter le candidat à la concision. En deçà du nombre de pages maximum, l'exposé de la proposition pédagogique risque de ne pas être assez précis.

Le tampon de l'établissement ne suffit pas à garantir l'authenticité des éléments de la proposition pédagogique. Il doit être porté mention que la séquence, la ou les séances exposées, ont effectivement été réalisées. Il en va de l'équité de traitement entre tous les candidats.

## 4. COMMENTAIRES DU JURY

Le CAPET interne économie et gestion option mercatique vise à recruter des professeurs dont la vocation est d'enseigner en classe de première STMG, de terminale STG et en classe de brevet de techniciens supérieurs.

Si une majorité de candidats exerce le métier d'enseignant (contractuels, PLP...), d'autres n'ont pas d'expérience d'enseignement (expérience de surveillance, emploi en dehors de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur...) ou sont issus d'autres niveaux d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, ...). Il leur appartient alors de montrer en quoi leur parcours leur a permis de construire des compétences particulières, une identité professionnelle qui leur permettent d'exercer efficacement le métier de professeur d'économie gestion commerciale.

Le jury tient à ce propos à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité. Les différents statuts des candidats se retrouvent parmi les candidats admissibles.

Les candidats doivent, dans leur dossier RAEP, présenter et analyser une réalisation pédagogique, c'est-à-dire un ensemble d'actions mises en œuvre pour faire acquérir aux élèves certaines compétences (connaissances, capacités, attitudes) définies dans un programme ou un référentiel.

### ***En conséquence, le jury attend des candidats :***

- Une bonne maîtrise des différents champs disciplinaires de l'économie et gestion, de leur complémentarité, des débats qui les animent et de leurs évolutions,

- Une parfaite compréhension des programmes et référentiels ainsi que des compétences et connaissances associées que les programmes (non seulement ceux liés à la spécialité du concours, mais également ceux d'économie, de droit et de management) ont pour intention de développer chez les élèves,
- Une réflexion solide et actuelle sur la didactique de ces disciplines.

Ces éléments sont un préalable indispensable pour être en capacité d'analyser l'activité dans le dossier : justification des choix, des objectifs, de la construction de la séquence.

L'analyse de l'activité mêle intimement analyse didactique et analyse pédagogique. Le jury est ainsi sensible à la prise de distance des candidats par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée. L'arrêté de 2011 qui définit l'épreuve ouvre à ce sujet des perspectives de réflexion et d'auto-analyse de leur action : conditions du suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

La première qualité attendue dans ce dossier est l'authenticité et la sincérité des propos. Le jury n'attend pas du candidat une réalisation « idéale » ou « modèle », réussie dans tous ses aspects, mais une réalisation personnelle qui lui permette d'appréhender les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats. L'analyse critique par le candidat de son expérience doit le conduire à porter un regard sur ses réussites, ses échecs ou encore les difficultés rencontrées.

Pour les candidats admissibles, le jury pourra d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

Tous ces conseils, remarques, mises en garde formulées par le jury prennent sens à la lecture des critères d'évaluation des dossiers RAEP (Arrêté du 27 avril 2011) :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

La maîtrise des enjeux scientifiques constitue l'un des critères importants de l'évaluation du dossier. S'agissant d'un concours interne de recrutement d'enseignants, ces enjeux sont à relier aux dimensions pédagogiques et didactiques de la situation exposée.

Il est indispensable que les candidats consultent le B.O. définissant l'épreuve afin d'en maîtriser les contours et lisent attentivement le rapport du jury pour s'imprégner des attentes du jury. Il va de soi enfin qu'ils sont invités à suivre, quand elles sont proposées en académie, les préparations à la constitution du dossier RAEP.

## II. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

### 1. STATISTIQUES

	CAPET	CAER
	18	18
<b>Candidats présents</b>	17	18
<b>Candidats absents</b>	1	1
<b>Moyenne des candidats non éliminés</b>	8,94	10,11
<b>Notes inférieures à 10</b>	11	11
<b>Notes supérieures ou égales à 10</b>	6	7
<b>Moyenne des candidats admis</b>	13,33	15,00

Répartition des notes :

N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<15	N>=15
1	11	10	3	4	6
2,86%	31,43%	28,57%	8,57%	11,43%	17,14%

### 2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE (arrêté du 27/04/2011 publié au JO du 03/05/2011)

- Préparation : 3 heures
- Durée : 1 heure 10 minutes maximum (dont exposé de 40 minutes au maximum, un entretien de 20 minutes maximum, un échange sur le dossier RAEP de 10 minutes maximum)
- Coefficient : 2

#### **Définition :**

Le thème porte sur l'économie générale et/ou l'économie d'entreprise et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie. L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury.

Elle vise à apprécier :

- L'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- Sa capacité à définir des objectifs de formation à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- Sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- Sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité ;
- Ses facultés à adapter son enseignement aux évolutions technologiques : outils et utilisation, notamment les TIC.

### **3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE**

Les deux sujets (« l'analyse de la concurrence », « l'analyse de la demande : le comportement des consommateurs ») proposés à la session 2012 étaient accompagnés d'annexes documentaires.

En outre, pendant les trois heures de préparation, les candidats ont disposé de l'ensemble du programme de la classe terminale de la série Sciences et Technologies de la Gestion « Spécialité Mercatique » (indications générales, thèmes, sens et portée de l'étude, notions et contenus à construire, indications complémentaires).

#### **Rappel :**

*Il est également possible de fournir au candidat un sujet sans annexe documentaire ou un sujet composé d'un ou plusieurs documents ayant servi à l'évaluation d'une séquence d'enseignement (sujet d'un devoir, résultats obtenus par des élèves, extraits de copies, etc.). La documentation annexée peut aussi décrire une leçon déjà réalisée dans le but d'envisager les contours d'une séquence ultérieure de synthèse, ou d'un réinvestissement ou d'une consolidation.*

L'exploitation pédagogique des thèmes a pour cadre la classe de Terminale Sciences et Technologies de la Gestion « Spécialité Mercatique » mais il est également demandé aux candidats de prolonger la réflexion vers les sections de techniciens supérieurs du champ commercial.

#### **Remarque :**

La rénovation de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) entre en application à la rentrée 2012 pour la classe de première, à la rentrée 2013 pour la classe de terminale. Le programme mercatique support au concours 2013 sera en conséquence celui de Sciences et Technologies de la Gestion (STG). Les candidats sont néanmoins invités à s'informer quant aux contenus du futur programme mercatique STMG.

### **4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

→ Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique

du thème proposé. Les notions à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet. Le candidat doit nécessairement traiter tous les points suivants :

- les objectifs poursuivis,
- la place de la proposition dans sa progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les modalités d'exploitation des documents,
- les supports, les outils utilisés, notamment les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement),
- l'évaluation prévue,
- les transversalités envisageables,
- les aspects qu'il juge utile de présenter,
- et en conclusion l'explication des différentes approches complémentaires nécessaires pour aborder le thème dans une section de techniciens supérieurs de son choix.

➔ Un entretien avec le jury permet ensuite, durant 20 minutes au maximum, d'obtenir les précisions nécessaires sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique : objectifs de formation, pratiques pédagogiques, contenus disciplinaires, modalités d'évaluation...
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles...
- La connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation...

➔ Un échange avec le jury vise enfin, durant 10 minutes au maximum, à apprécier l'aptitude du candidat à expliciter des éléments figurant dans son dossier de RAEP.

Ces deux temps d'échange avec le jury sont aussi l'occasion d'évaluer les qualités de communication attendues dans ce type d'épreuve et considérées comme fondamentales pour un enseignant en exercice : structuration, écoute, analyse réflexive, conviction, enthousiasme...

**Remarque** : le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent se munir d'un exemplaire de leur dossier de RAEP pour cette épreuve orale d'admission.

## 5. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

**Le jury a apprécié chez les meilleurs candidats :**

Lors des 40 minutes d'exploitation pédagogique :

- Une bonne compréhension de la logique de construction du programme de la classe de Terminale Sciences et Technologies de la Gestion « Spécialité Mercatique » qui permet de définir des objectifs pédagogiques pertinents, de cerner les champs d'intervention et d'adapter la proposition pédagogique au public visé.
- Une exploitation pédagogique claire, structurée et répondant de manière exhaustive aux items indiqués dans le sujet.

- Une maîtrise des savoirs théoriques, préalable à la construction de toute séquence pédagogique.
- Une justification précise des choix pédagogiques.
- La didactisation des documents fournis en annexe (lecture, analyse, sélection et exploitation des informations) ou/et des propositions de supports complémentaires clairement exposées.
- Une intégration réfléchie et argumentée des TIC dans la séquence pédagogique.
- La capacité à favoriser une implication marquée des élèves dans la construction de leurs savoirs.
- Les prolongements en sections de techniciens supérieurs.
- De réelles compétences en communication écrite et orale, indispensables pour un enseignant : parfaite maîtrise de la langue, structuration des propos, intelligibilité des supports visuels envisagés...)
- Lors de l'entretien et l'échange avec le jury (30 minutes) :
  - L'explicitation des choix didactiques et pédagogiques proposés tant dans l'exploitation pédagogique que dans le dossier de RAEP.
  - La précision des réponses aux questions posées.
  - Les capacités d'écoute et de remédiation face aux questions posées par le jury démontrant leur aptitude à la réflexion.
  - La mise en œuvre de qualités personnelles au service de l'enseignement : qualités relationnelles, réactivité au questionnement, implication, dynamisme, empathie.
  - La mobilisation des acquis du parcours professionnel pour répondre aux questions posées.

### **Le jury a regretté pour certains candidats :**

#### Lors des 40 minutes d'exploitation pédagogique :

- La méconnaissance de la filière Sciences et Technologie de la Gestion et des programmes de la classe de terminale « mercatique », conduisant à la fixation d'objectifs incertains et inadaptés aux notions à développer.
- Les propositions pédagogiques trop orientées vers le management et l'économie au détriment des aspects mercatiques.
- Le manque de structuration et de logique pédagogique dans l'exposé et dans la séquence proposée.
- La difficulté à didactiser les documents proposés en annexe en fonction des objectifs retenus, à créer des supports ou à mobiliser des sources fiables.
- L'absence de réflexion sur la place que doit prendre l'évaluation, quelles qu'en soient ses formes, dans la séquence proposée
- L'emploi de termes pédagogiques non maîtrisés qui ne peuvent dès lors être transposés dans une pratique professionnelle singulière.
- Le manque de connaissances et de réflexion quant aux transversalités envisageables dans la classe étudiée (économie, droit, management des organisations) mais également en classe de première.
- La mauvaise utilisation du temps imparti.

### Lors de l'entretien et l'échange avec le jury (30 minutes) :

- Le manque de pertinence des réponses aux questions posées, la tendance aux digressions et redondances.
- La fragilité des connaissances dans le champ de la mercatique.
- Un défaut de maîtrise du contenu du dossier de RAEP.
- Une difficulté à analyser, à prendre du recul sur les choix pédagogiques ou didactiques ainsi qu'à proposer des axes d'amélioration sur la séquence proposée lors de l'exploitation pédagogique ou dans le dossier de RAEP.

### **Le jury conseille aux candidats :**

#### Lors des 40 minutes d'exploitation pédagogique :

- D'énoncer clairement et de manière exhaustive les objectifs en adéquation avec le sujet posé et en restant dans une approche mercatique.
- De définir clairement des objectifs pédagogiques et de s'assurer de leur adaptation aux élèves de terminale STG mercatique.
- De présenter avec rigueur et clarté leur réflexion didactique et pédagogique, indispensable pour déboucher sur une proposition opérationnelle et argumentée. Le candidat doit par exemple s'interroger sur l'opportunité de didactiser les documents fournis en annexe, sur la pertinence de proposer des supports complémentaires qui dans ce cas doivent être clairement exposés.
- De présenter la place réservée à l'élève pour atteindre les objectifs fixés.
- D'utiliser à bon escient les documents conçus lors des trois heures de préparation, destinés à venir en appui de sa prestation orale.
- D'intégrer une ou plusieurs formes d'évaluation dans l'exposé en justifiant leur intérêt.
- De formuler les prolongements de la séquence en STS.

#### Lors de l'entretien et l'échange avec le jury (30 minutes) :

- D'écouter avec attention et ouverture le questionnement du jury afin de fournir des réponses précises, concises et argumentées.
- De faire preuve d'analyse critique quant à la démarche pédagogique envisagée, l'approche didactique retenue et les supports proposés tant dans l'exploitation pédagogique présentée que dans le dossier de RAEP.

### **De manière générale :**

Le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours. Cette préparation nécessite de connaître les modalités de l'épreuve, les conseils proposés dans le rapport de jury, le programme de la classe de Terminale Sciences et Technologies de la Gestion « Spécialité Mercatique » ainsi que ses modalités de certification. Le candidat doit également s'imprégner des référentiels des sections de techniciens supérieurs de la filière commerciale afin d'envisager les prolongements possibles de la proposition pédagogique dans ces classes.

Il est rappelé que le candidat présente à un jury et non à une classe, une exploitation pédagogique d'un thème dans le domaine mercatique. Le jury attend une proposition concrète mais également une explicitation des intentions, de la démarche suivie et des choix opérés. .

La réussite au concours interne économie gestion commerciale destine les lauréats à enseigner principalement en série technologique tertiaire. S'il n'est pas nécessaire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné (les résultats de la session 2012 en attestent), il est en revanche indispensable de s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie technologique, tant en termes de publics que de démarches pédagogiques à mettre en œuvre. Ce travail conditionne la capacité du candidat à mettre en perspective ses compétences professionnelles acquises, quels qu'en soient les contextes, avec son futur univers professionnel. Il permet également au candidat de prendre le recul nécessaire à la mise en œuvre d'une démarche pédagogique pertinente.

La préparation au concours implique également la lecture d'ouvrages et de revues spécialisées dans le domaine de la mercatique. Les candidats doivent en effet faire preuve d'une réelle maîtrise scientifique et technique des contenus à enseigner ; les approximations, les méconnaissances ne sont pas acceptables.

Par ailleurs, un échange de dix minutes avec le jury porte sur le dossier de RAEP, support à l'épreuve d'admissibilité. Les candidats doivent le relire avec soin afin de se réappropriier son contenu et être en capacité de répondre aux questions posées par le jury.

Enfin, la capacité à communiquer est pour un enseignant une qualité indispensable à laquelle le jury est très sensible. Elle passe par une expression orale soignée, un vocabulaire précis, une élocution claire et convaincante, une capacité à se détacher de ses notes, Et plus généralement, à une aisance et une posture professionnelle conforme au métier d'enseignant.